



SAINT-VICTOR

dossier unique
d'inscriptions familles

à conserver

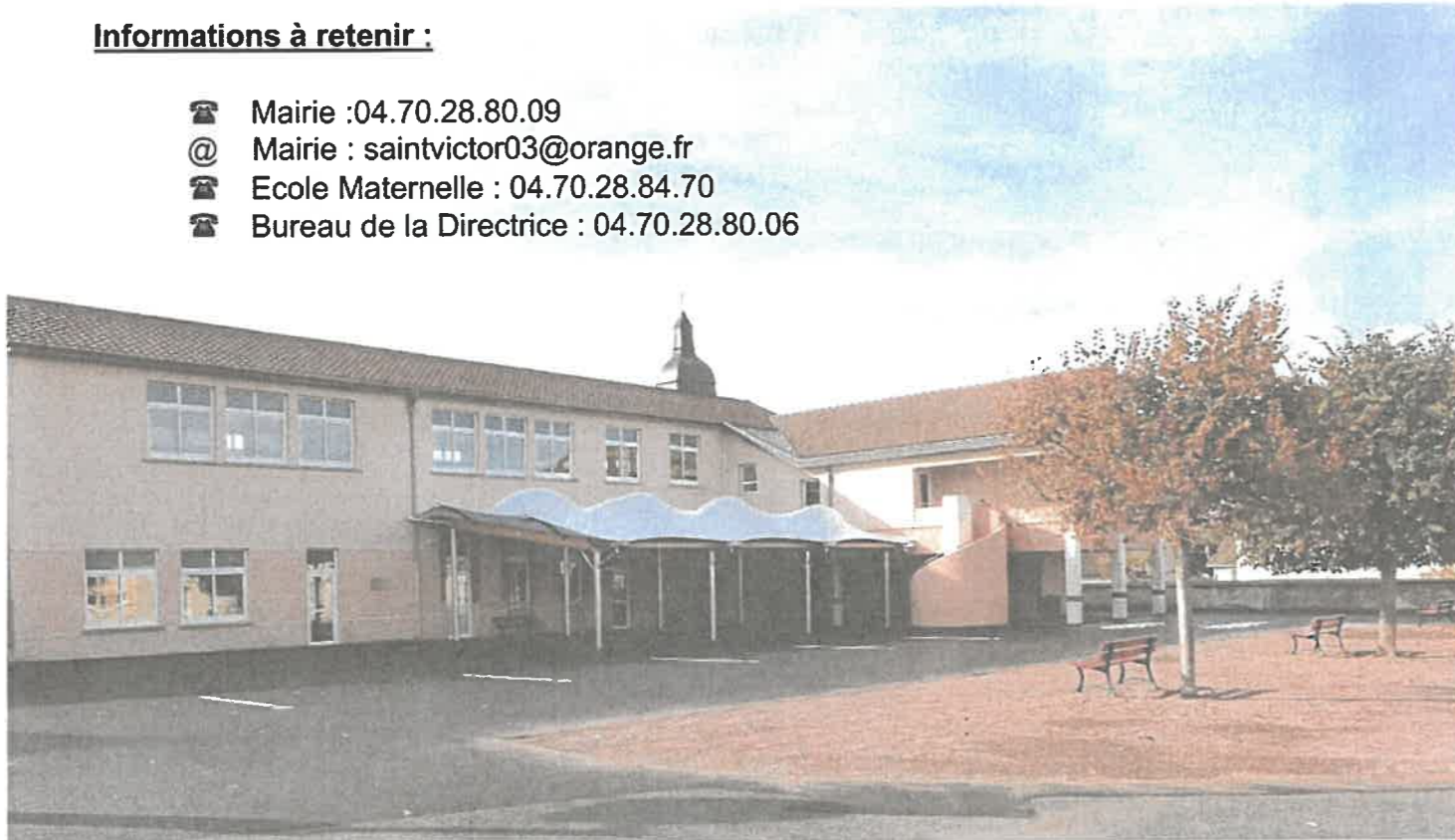
2021
/
2022

Le dossier unique d'inscriptions vous permet de fournir à la mairie, l'ensemble des pièces nécessaires, en vue de l'inscription de votre ou vos enfant(s) à l'une des activités municipales :
- Restauration scolaire, garderie, bus.

ATTENTION
aucun dossier ne sera traité sans vos signatures

Informations à retenir :

- ☎ Mairie : 04.70.28.80.09
- @ Mairie : saintvictor03@orange.fr
- ☎ Ecole Maternelle : 04.70.28.84.70
- ☎ Bureau de la Directrice : 04.70.28.80.06



Constituer le dossier

- ▶ Remplir la fiche de renseignements famille.
- ▶ Remplir la fiche d'inscription enfant et au verso la fiche sanitaire.
- ▶ Signer l'engagement famille.
- ▶ Fournir une attestation d'assurance. 2021-2022
- ▶ Signer la charte du restaurant scolaire (pour les primaires).

Transmettre le dossier

Dossier complet à déposer au **secrétariat de Mairie
jusqu'au **30 juin 2021****

ATTENTION!

> Dans un souci d'organisation :

Toute inscription au restaurant scolaire, garderie, après la date limite de dépôt pourrait ne pas être prise en compte dès la rentrée scolaire.

► Réservation annuelle

Votre enfant déjeune toute l'année à un ou des jours fixes au restaurant scolaire
La réservation «à l'année» est faite à l'inscription.

► Réservation par période

Votre enfant ne déjeune pas régulièrement au restaurant scolaire, la réservation par période vous permet de réserver les repas souhaités en remplissant une fiche occasionnelle que vous trouverez auprès du secrétariat de mairie et à rendre impérativement le **MARDI de la semaine précédente avant 9h30.**

► Pour chaque enfant inscrit

- Allergies, régimes particuliers, affections ou maladies particulières et contre-indications médicales :
 - Dans le cadre d'un PAI (fournir la copie du projet individuel)
 - Hors PAI, fournir un certificat médical concernant la pathologie
- Charte du restaurant scolaire signée (pour les primaires)

► Annulation d'un repas uniquement

Pour maladie :
Prévenir le secrétariat de mairie au 04.70.28.80.09 ou par Email (saintvictor03@orange.fr) avant 9h30 (le 1^{er} repas reste à la charge de la famille)

ou

Pour les absences prévisibles : (à partir d'une semaine)
Prévenir le secrétariat de mairie au 04.70.28.80.09 ou par Email (saintvictor03@orange.fr) le mardi de la semaine précédente avant 9h30.

Les factures sont adressées en début de mois, par courrier au domicile du responsable de l'enfant par la Trésorerie Municipale de Montluçon.

La date limite de paiement est mentionnée sur la facture et à respecter impérativement.

Tout dépassement des échéances entraîne la mise en recouvrement par les services du Trésor Public.

Gratuite et réservée aux parents qui travaillent

La garderie accueille les enfants de la petite section de maternelle jusqu'au CM2

**Les lundis - mardis - jeudis et vendredis :
Dès 7h30 et de 16h15 à 18h30**

Un bus dessert les villages de :

- Bel Air
- Thizon
- Passat
- Perreguines
- Argentières
- Primevères
- Berton

Le formulaire est à retirer en mairie :

- le faire tamponner par la directrice de l'école et le rapporter au secrétariat de mairie pour la délivrance du titre de transport.

La carte de bus est gratuite (prise en charge par le Conseil Départemental)